

SEMESTRES PARTICULIERS

1. Stage dans une discipline différente que celle d'affectation (hors filière)

- Possibilité au sein de sa subdivision de faire un stage agréé dans une discipline différente de celle d'affectation
- Accessible après avoir validé un semestre dans sa discipline
- Choix du stage après les internes de la discipline choisie ayant la même ancienneté et quel que soit son rang de classement.
- **Penser à contacter l'interne référent de la spécialité voulue**



Le dossier à fournir doit comprendre :

- une lettre de candidature avec le projet de stage
- l'avis favorable du coordonnateur local
- l'avis favorable du chef de service d'accueil
- l'avis des présidents des syndicats des internes (CRP et SIAMP)
- avis favorable du Doyen (en dernier)

Adresser le dossier à la scolarité de la faculté avant le :

- **15 février** pour le semestre de MAI à OCTOBRE
- **19 août** pour le semestre de NOVEMBRE à AVRIL

2. Stage hors-subdivision (Inter-CHU) :

Possibilité de réaliser 3 stages hors de sa subdivision, après la validation de 2 stages.

NB : L'ARS privilégiera les inter-CHU dans la région Nouvelle Aquitaine

3. Stage à l'étranger

- ➔ Accessible après la réalisation de quatre stages
- ➔ Pour une durée d'un ou deux semestres
- ➔ Le maître de stage étant remplacé par un médecin identifié comme responsable de l'interne sur le lieu d'accueil.
- ➔ A noter pas de rémunération versée par le Centre Hospitalier de rattachement pendant la durée du stage.
- ➔ A vous de trouver un moyen de financement.

Les éléments du dossier (Stage à l'étranger et hors subdivision) :

- Une fiche de demande de stage en Dehors de la Subdivision.
- Un projet de stage et lettre de motivation
- Un relevé des stages effectués (délivré par le service de scolarité 3ème cycle de l'UFR Médecine et Pharmacie). Attention la maquette de DES concerné doit être respectée !
- L'avis du chef du service hospitalier d'accueil.
- L'avis du directeur de l'établissement hospitalier d'accueil.
- L'avis du coordonnateur Local du D.E.S. d'origine.
- L'avis du coordonnateur interrégional du D.E.S. d'accueil.
- Courrier de recommandation du chef de service

PS : Une copie du dossier à transmettre à l'établissement d'accueil et à la Faculté de médecine correspondante (Sauf stage à l'étranger)

Dossier à transmettre à la scolarité avant le :

- **1er OCTOBRE** pour le semestre de MAI à OCTOBRE
- **1er AVRIL** pour le semestre de NOVEMBRE à AVRIL

4. Année de recherche

- Accessible à tous les internes ayant validé leur Master 1, à l'exception de ceux en fin de cursus de DES

Eléments du dossier :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un projet de recherche dans une unité labellisée
- Un courrier du directeur du projet de recherche

Déposer ou envoyer par courrier le dossier :

- Avant le 23 mars 2018
- A Michelle Dubreuil
Secrétariat du Doyen
Faculté de médecine et pharmacie 6 rue de la Milétrie – TSA 51115- 86073 Poitiers cedex
Ou michelle.dubreuil@univ-poitiers.fr

NB :

- Penser à contacter l'ARS : ars-na-dosa-gfps-sfps@ars.sante.fr
- Vous trouverez tous les formulaires et démarches à effectuer sur le site de la faculté de médecine de Poitiers > Rubrique formation > Médecine > DES > formulaire

Lien : <http://medphar.univ-poitiers.fr/formations/medecine/3e-cycle-internat/3e-cycle-internat-des-844841.kjsp?RH=1365754369217>